



# RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## Analyse de Protection

Mise à jour sur la situation de protection en RDC : recrudescence de violence, épidémies et transition.

OCTOBRE 2024

## RÉSUMÉ

En juin 2024, la situation humanitaire en République Démocratique du Congo (RDC) a été reconnue comme l'une des crises les plus négligées au monde pour l'année 2023 selon le classement fait par NRC.<sup>1</sup> Si la RDC était classée 3<sup>ème</sup> cette année, le pays se situe toujours dans le haut du classement depuis de nombreuses années. Par ailleurs, les conflits à l'Est n'ont cessé de s'intensifier depuis le début de l'année 2024 sans qu'une réponse humanitaire ne soit déployée à la hauteur des besoins identifiés. De même, de nombreux autres conflits naissent et s'enracinent dans d'autres régions du pays par manque de financement et réponse adéquats et en raison de la concentration des efforts à l'Est du pays. L'engagement politique pour la résolution du conflit reste limité.

Les répercussions sur les populations affectées se reflètent au travers des nombreux déplacements internes et d'autres violations et abus de leurs droits, ainsi que sur la sévérité des risques de protection auxquels elles font face. Le retrait de la MONUSCO du Sud Kivu, et prochainement du Nord Kivu et de l'Ituri, ainsi que l'épidémie récente de Mpox constitue de grands facteurs de préoccupations aggravant la protection et la sécurité des populations affectées.

Les risques de protection nécessitant une attention immédiate au cours de la période couverte par cette analyse sont les suivants :

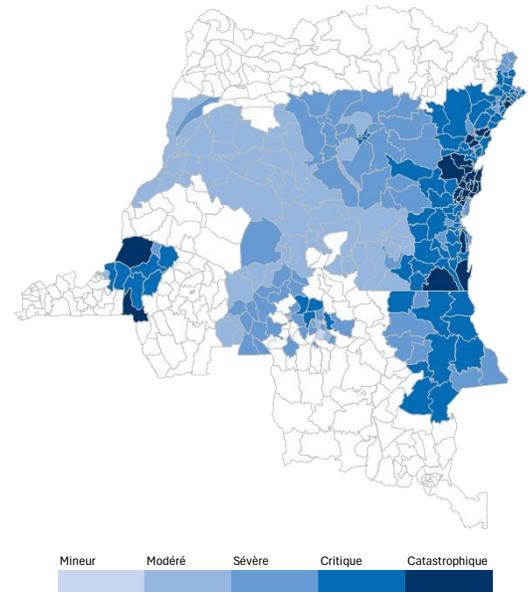
1. **Violences basées sur le genre**
2. **Vol, extorsion, éviction forcée ou destruction de biens personnels**
3. **Attaques contre les civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil**
4. **Recrutement et utilisation des enfants dans les groupes armés**
5. **Enlèvement, kidnapping, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale**

### ACTIONS URGENTES

Des actions urgentes sont nécessaires afin d'assurer la protection des civils dans le contexte de l'aggravation des conflits et les déplacements massifs :

- Engager toutes les parties au conflit et les différents acteurs armés pour la cessation immédiate des violations et des abus, en mettant l'accent sur leurs obligations en vertu du Droit International Humanitaire (DIH) et du Droit International des Droits de l'Homme (DIDH), y compris le respect du caractère civil et humanitaire des sites de personnes déplacées et assurer leur protection contre les attaques.
- Continuer à prioriser le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité nationales, et s'assurer que celles-ci soient préalablement déployées et adéquatement équipées avant la rétrocession ou la fermeture des bases de la MONUSCO, particulièrement dans les zones instables où ladite fermeture risque d'être immédiatement suivie d'attaques contre les civils, y compris contre les personnes déplacées.
- Soutenir et accompagner les différentes initiatives de paix et de dialogue, notamment en assurant la mise en œuvre effective des différents engagements et résolutions pris par les parties aux conflits.
- Fournir un financement et un renforcement des capacités plus directs, plus souples et de qualité aux acteurs locaux de la protection et aux groupes impliqués dans la protection communautaire par le biais de mécanismes bilatéraux et multilatéraux. Ces fonds devraient soutenir et permettre aux acteurs locaux d'investir davantage dans l'établissement de relations et le dialogue avec les détenteurs d'obligations/autorités et renforcer la cohabitation pacifique entre les communautés.

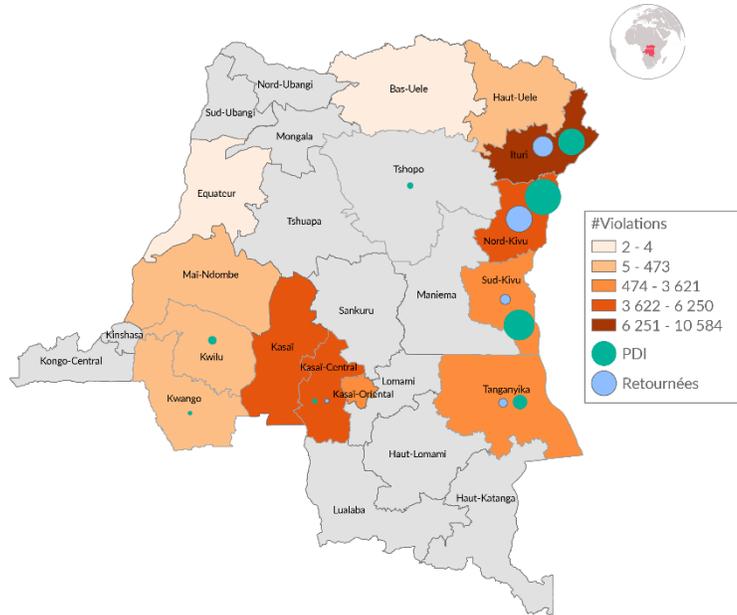
Analyse de sévérité des risques de protection



## CONTEXTE



La RDC est affectée par de nombreux conflits prenant des formes multiples et impliquant plus de 260 groupes armés<sup>iv</sup> et autres acteurs armés (nationaux ou étrangers) présents sur le territoire. Ces derniers mois, l'Est de la RDC et une partie de l'Ouest se sont vus affectés par une escalade des combats et conflits locaux. Les affrontements armés constituent la première cause de déplacement de population dans le pays. Le nombre d'incidents de protection est également étroitement corrélé à l'intensité des affrontements armés et des déplacements de population (voir carte ci-jointe). Les civils ont subi le plus gros des attaques, les combats ciblant souvent les camps informels et les centres urbains et/ou se déroulant à proximité des sites de déplacés.



L'ensemble de la RDC est également récemment touché par l'épidémie de Mpox avec 8 Provinces (Sud Kivu, Bas-Uele, Tshopo, Tshuapa, Sud-Ubangi, Nord-Kivu, Sankuru, Kasai) qui représentent 86% des notifications de cas Mpox et 81% (13/16) des décès.

Aujourd'hui la RDC compte plus de 6,4 millions de personnes déplacées internes (PDI)<sup>v</sup> et 2,4 millions de PDI retournées dont environ 900 000 retournées au courant des 3 derniers mois. Cette tendance s'est aggravée depuis le début de l'année 2024 avec **plus de 940 000 personnes déplacées** entre janvier et avril 2024, la plupart étant contraints aux déplacements multiples<sup>vi</sup>.

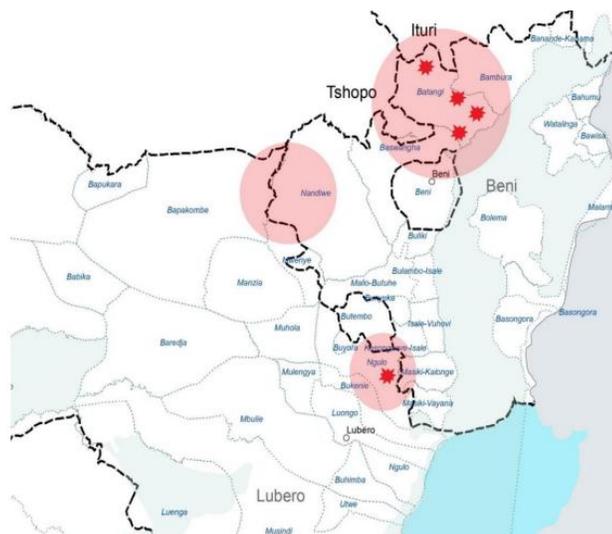
### INTENSIFICATION INQUIETANTE DES CONFLITS A L'EST DE LA RDC ET ELARGISSEMENT DE LA ZONE D'OCCUPATION DU M23 COMME FACTEUR MAJEUR DE DESTABILISATION.

Le conflit au Nord Kivu impliquant le mouvement du 23 Mars (M23) constitue une source d'inquiétude prépondérante concernant la stabilité de l'Est de la RDC, et du pays en général. La résurgence du M23 depuis novembre 2021 et ses avancées ont entraîné plusieurs vagues de mouvements de populations comptant jusqu'à 2,4 millions de déplacés à cause de cette crise<sup>vii</sup>. L'intensification du conflit affecte une zone élargie dépassant la province du Nord Kivu. Ainsi la province du Sud Kivu est également affectée par la crise du M23, avec plus récemment l'utilisation d'armes lourdes et bombardements sur l'axe Minova-Sake,<sup>viii</sup> et l'afflux de déplacés internes dans le territoire de Kalehe accueillant plus de 80,000 nouveaux déplacés depuis avril 2024.

Cette aggravation de la situation sur le Sud Kivu coïncide également avec le retrait effectif de la MONUSCO de la province au 30 avril, ce qui a entraîné une augmentation des risques de protection et une diminution de la capacité logistique d'appui aux opérations humanitaires. L'espace humanitaire y est ainsi réduit tandis qu'une extension des groupes armés est rapportée depuis le départ de la MONUSCO. Plus de 91 groupes armés sont présents au Sud Kivu, dont cinq groupes étrangers. Le Sud Kivu fait face à une régionalisation du conflit ainsi que des conflits intercommunautaires latents entraînant des incidents de protection récurrents.

En plus d’être surmilitarisée, la ville de Goma et le territoire de Nyirangongo sont asphyxiés en raison du contrôle des voies d’accès par le groupe M23. La ligne de front reste à très grande proximité de la ville de Goma et des sites de déplacés entraînant une forte présence d’acteurs armés, ce qui ne permet pas de garantir le caractère civil et humanitaire des sites formels et informels accueillant presque 600,000 PDIs<sup>ix</sup>, ni la protection des personnes lors de leurs mouvements pendulaires.

Plus récemment, le M23 a opéré une avancée significative vers le grand Nord Kivu dans le sud du territoire du Lubero (Kanyabayonga, Kayna et Kiruma) ainsi que dans le Masisi (Bashali-Mukoto) entraînant de nouveaux déplacements vers le nord. Kanyabayonga en particulier, est une ville importante sur le plan stratégique car elle ouvre l’accès au M23 vers les importants centres urbains et commerciaux de Lubero, Butembo et Béni.



Pour le gouvernement congolais, l’expansion significative de la zone d’occupation du M23 (augmentation de plus de 70% sur la dernière année), constitue un problème sécuritaire majeur. Dès lors, les forces armées de la RDC (FARDC) et leurs partenaires alliés concentrent leurs interventions sur la crise du M23, ce qui laisse un vide sécuritaire dans le **Grand Nord Kivu** permettant ainsi aux **Allied Democratic Forces (ADF)** d’intensifier leurs attaques notamment du côté de Oicha et du Nord-Est de Lubero.

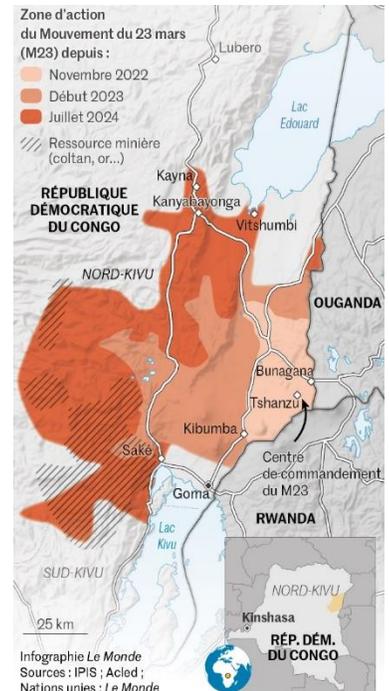
Plus au Nord, la province de l’**Ituri** est l’autre zone très instable et connaissant une situation de protection extrêmement précaire à cause des conflits entre diverses communautés et la présence de groupes armés qui commettent des violences extrêmement graves contre les populations civiles. Les ADF actifs dans le Grand Nord Kivu sont également présents en Ituri, où de graves violences sont commises dans le territoire d’Irumu renforçant l’insécurité sur les axes routiers et dans les zones rurales. Les territoires de Mahagi et Mambasa subissent également une recrudescence de la violence, principalement de la part des ADF et des groupes armés à affiliations communautaires qui rivalisent pour le contrôle des ressources foncières et naturelles, avec des répercussions sévères pour les populations locales.

Le territoire de Djugu plus au nord est également fortement affecté par une escalade de violences entre différentes communautés, principalement entre les Lendu et Hema, chacune des communautés étant appuyée par les groupes armés CODECO/URDPC et les Zaïres respectivement. Les zones de Fataki et Drodoro, où vivent des milliers de personnes déplacées internes, sont parmi les plus affectées avec une menace constante d’attaques ciblant les populations civiles.

## INTENSIFICATION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES DANS LES AUTRES ZONES DE TENSION EN RDC

Au-delà des conflits et crises susmentionnées, certaines autres régions de la RDC font face à de nombreux conflits locaux et intercommunautaires qui reçoivent très peu d’attention médiatique. Les populations victimes de ces conflits vivent dans une grande précarité, avec une assistance humanitaire extrêmement limitée voire inexistante dans certains cas. Ces conflits sont, pour certains, enracinés depuis plusieurs années et connaissent des cycles de violence intermittents. Pour d’autres, ces conflits sont relativement émergents.

- Crise du Kwamouth** : Cette crise est née il y a déjà deux ans au niveau du territoire de Kwamouth dans la province du **Mai-Ndombe**. Aujourd’hui, ce conflit s’est largement étendu dans les zones alentours via d’importants mouvements de populations dans les provinces du **Kwilu, Kwango et les zones rurales de Kinshasa** suscitant des besoins humanitaires importants. Si la crise est née autour de conflit foncier et communautaire entre les communautés Yaka et Teke, depuis 2024, le conflit a pris des formes multiples et notamment celle du banditisme armé. C’est le cas notamment dans le Kwango où la milice Mobondo, qui, à l’origine était d’obédience Yaka et s’attaquait principalement aux populations Teke,



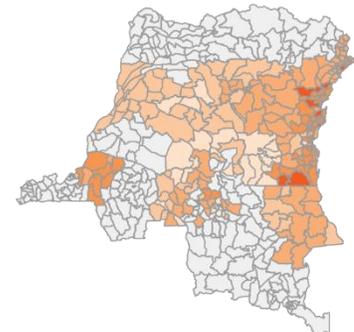
a depuis pris de l'ampleur et commet des violations notamment les extorsions contre les civils y compris les membres de leur propre communauté.<sup>x</sup> Depuis 2023, le gouvernement a tenté de sécuriser la zone par le déploiement des FARDC sur les axes routiers et fluviaux. Les FARDC ont permis, dans une certaine mesure, de sécuriser la zone et de favoriser certains retours mais leurs opérations et affrontements avec les Mobondo ont également entraîné des abus et violations des droits humains envers des populations civiles et a accentué le clivage interethnique.

- Province Tanganyika** : Le nord de la province du Tanganyika reste un hub humanitaire important avec des zones de tensions intercommunautaires qui persistent depuis de nombreuses années. La province connaît des périodes d'accalmies et de regains de violence alimentées par l'activisme de plusieurs groupes armés en provenance du Maniema et Sud Kivu voisins qui se battent pour l'exploitation des ressources minières. Depuis septembre 2022, des mouvements de retour des populations déplacées ont commencé au Nord-ouest de Kalemie et au Nord de Nyunzu, grâce aux implications et autres sensibilisations à l'endroit des hommes armés pour adhérer au processus de reddition. Pour le moment, 80% des personnes qui avaient fui l'insécurité, au Nord de Nyunzu sont rentrées dans leurs villages respectifs entre septembre 2022 et février 2024. Outre le mouvement de retour, le Tanganyika fait aussi face à la problématique de déplacement dans le territoire de Kongolo et au nord de Kalemie notamment à cause de l'activisme des milices Mai-Mai Malaika en provenance du territoire de Kabambare et Kasongo au Maniema<sup>xi</sup>. L'on note au sud de Kalemie, une recrudescence des attaques contre des villages Bantous et les positions de FARDC par les milices Fimbo na Fimbo, principalement composées des Twa (Pygmées).
- Province de la Tshopo** : Depuis février 2023, la province de la Tshopo, est exposée à des violences intercommunautaires entre les Mbole et Lengola, dues à un conflit foncier, qui a déjà fait plus de 700 morts<sup>xii</sup> et entraîné le déplacement de plus de 90 000 personnes provenant des zones de santé de Lubunga, Ubunga et Yaleko. Environ 25% d'entre elles sont hébergées dans des sites de la ville de Kisangani (Konga Konga, Saint Gabriel et Sainte Marthe), alors que 75% sont dans des familles d'accueil. Depuis le début de l'année 2024, 43 personnes ont été tuées et plus de 20 autres blessées lors de divers incidents, provoquant de nouveaux déplacements de populations. Les graves inondations qui ont eu lieu en 2023 et 2024 dans la zone en raison du débordement du fleuve Congo et ses affluents viennent aggraver la situation humanitaire de la zone et augmenter les vulnérabilités parmi la population.
- Les provinces du Kasai (Kasai, Kasai Central et Kasai Orientale)** : Les trois provinces ont connu une augmentation des incidents de protection entre 2022 et 2024 en raison des actes de criminalité et la persistance des conflits en lien avec le pouvoir coutumier et des conflits fonciers. A cela s'ajoutent des ingérences politiques et la compétition pour le contrôle des ressources minières. Au cours de ces conflits, de nombreuses maisons sont incendiées, des morts et blessés sont enregistrés et des milliers de personnes déplacées. Le monitoring de protection du HCR et ses partenaires a rapporté, entre janvier et août 2024, que plus de 62% des conflits fonciers concernent les conflits des limites et plus de 19% des conflits liés à l'exploitation des forêts dans les trois provinces. Un conflit intercommunautaire entre le Basonge Bambale (originaires du Sankuru) et le Bena Kasasa (originaires du Kasai central) est né en avril 2024 et n'a pas encore trouvé une solution durable. Dans le Kasai oriental, le territoire de Kabeya Kamuanga fait face à un conflit foncier entre les habitants du groupement de Mulowayi et ceux de Bena Mayi (dans le territoire de Dimbelenge) autour de l'appartenance du lac Nfwa.

## AUGMENTATION ALARMANTE DU TRAVAIL FORCE ET DES PRATIQUES ANALOGUES, ET DE LA DÉTRESSE MENTALE PARMIS LA POPULATION AFFECTÉE PAR LES CONFLITS

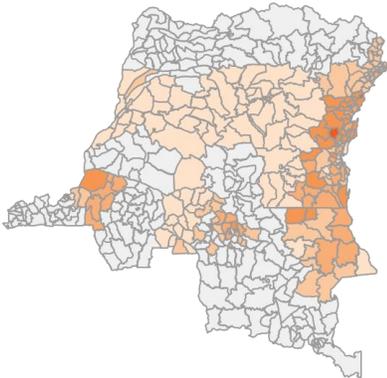
L'intensification des conflits et les déplacements multiples que vivent les familles laissent des traumatismes importants au sein des communautés<sup>xiii</sup>. Le niveau de violence est extrêmement élevé dans plusieurs zones de conflits. Les conflits juxtaposés au problème de malnutrition ont un grand impact sur les enfants, du fait qu'ils peuvent entraîner des troubles cognitifs et un retard de développement. Les capacités opérationnelles et techniques des services étatiques et des acteurs humanitaires pour adresser le problème de santé mentale et les risques connexes restent un des principaux défis. L'ampleur de ce problème est même difficile à circonscrire en termes d'étendue et de conséquences, notamment par l'absence des données quantitatives et qualitatives, à la suite de ces limites techniques. A titre d'illustration, les communautés affectées par la crise du Kwamouth ont été particulièrement touchées par cette détresse

Analyse de la sévérité du risque d'abus psychologique /émotionnel ou détresse infligée



mentale. Les atrocités vécues ou vues lors des différentes attaques, pendant leurs différentes phases de déplacement et les conditions de vie actuelle entraînent des traumatismes psychologiques importants. La détresse mentale y est d'autant plus importante que la population n'avait jamais été exposée auparavant à des atrocités d'une telle ampleur. Les communautés ne disposaient donc pas de mécanismes d'adaptation à ces chocs permettant d'atténuer les effets de la crise. Les conflits ont également aggravé le niveau de malnutrition<sup>xiv</sup> déjà alarmant auparavant.

Analyse de la sévérité du risque de traite des êtres humains, travail forcé ou pratiques analogues à l'esclavage



Les effets combinés de l'augmentation du conflit et de la pauvreté entraînent en outre des niveaux élevés de travail forcé et des pratiques analogues qui sont très répandues en RDC mais faiblement documentées. Les formes les plus fréquentes sont le travail forcé, le travail des enfants, la mendicité forcée, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, le mariage forcé, et le recrutement forcé dans les forces combattantes. Dans les provinces de l'Est de la RDC particulièrement affectées par une intensification des conflits et l'utilisation accrue des armes, les combats forcés et notamment le recrutement et l'utilisation des enfants dans les forces et groupes armés constituent l'une des formes les plus présentes de traite des êtres humains. Le travail forcé, tant des adultes que des enfants, est également très courant et ce notamment dans les exploitations minières également à l'origine des conflits. Certaines formes de traites des êtres humains, telles que la servitude domestique, le travail des enfants, la mendicité forcée, et le mariage forcé sont extrêmement répandues et se retrouvent dans l'ensemble des provinces de la RDC, le mariage forcé

étant plus fréquent en milieu rural qu'urbain.

L'exacerbation de la vulnérabilité en raison des conflits, les conditions de vie extrêmement précaires des familles ainsi que le manque d'appropriation par le personnel judiciaire de la Convention de Palerme, qui permet de rendre justice aux victimes de traite, sont autant de facteurs qui contribuent à accroître ce risque. Les membres de la famille peuvent eux-mêmes être à l'origine de la traite en raison des conditions économiques extrêmement basses. La traite des personnes en RDC est mal documentée et peu connue, ce qui permet de nombreuses violations et abus en raison d'un manque de sensibilisation et de formation des autorités et des organisations.<sup>xv</sup>

## ENGAGEMENTS POLITIQUES LIMITES EN VUE DE LA RESOLUTION DES CONFLITS EN RDC

La Mission des Nations Unies pour le maintien de la paix en RDC, la MONUSCO, s'est retirée du Sud-Kivu en avril dernier et prévoit de se retirer prochainement de deux autres provinces. Ce retrait modifie l'environnement de protection, les communautés perdant ainsi une forme de protection physique directe qui était parfois fournie et/ou facilitée par la Mission. La protection des civils est une priorité stratégique et une composante essentielle du mandat de la MONUSCO. Après des décennies de présence, la Mission a mis en place des mécanismes de protection des civils, renforcé le lien avec les communautés et l'administration locale pour favoriser leur propre protection. Cela a fait de la MONUSCO un acteur central, notamment dans la protection à base communautaire. Son retrait suscite des préoccupations parmi les populations et les acteurs humanitaires quant à la capacité du gouvernement à assurer une relève efficace et durable. Par ailleurs, les initiatives politiques en faveur de la résolution des multiples conflits en RDC demeurent modestes et produisent des résultats assez limités.

En juin 2024, le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC a sorti son [rapport semestriel](#) reconnaissant des liens étroits entre certains groupes armés et des forces étrangères, confirmant une dimension régionale bien reconnue aux problématiques internes de la RDC. Les tensions actuelles entre le Rwanda et le Burundi se reflètent également en RDC dans leur appui réel ou présumé à différents groupes belligérants opérant au Sud Kivu et fragilisant encore la situation de la province.

La RDC elle-même a fait appel à plusieurs mécanismes régionaux pour défendre son territoire avec un appui militaire. Ainsi la zone de l'Est de la RDC est extrêmement militarisée comprenant plusieurs forces étrangères, nationales, privées, étatiques, et informelles. Cette sur-militarisation de la zone présente de nombreux risques de protection pour la population civile.

Lors de la réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la RDC en juillet 2024, le rôle et l'appui potentiel à apporter à la Southern African Development Community (SADC) Mission in the DRC (SAMI RDC) par la MONUSCO ont été longuement discutés et a abouti à la résolution 2746 (2024) approuvant ledit appui. Le processus de Nairobi ne semble pas évoluer, ce qui

laisse uniquement la place au processus de Luanda en vue de la résolution du conflit entre le gouvernement de la RDC et le M23.

En juillet dernier, une **trêve humanitaire** a été conclue entre les parties au conflit avec le M23, suivie **d'un cessez-le-feu** en août 2024. Cependant, cette trêve n'a pas permis d'empêcher les violences et abus contre les civils, bien que l'intensité des affrontements armés entre le M23 et les FARDC ait diminué.

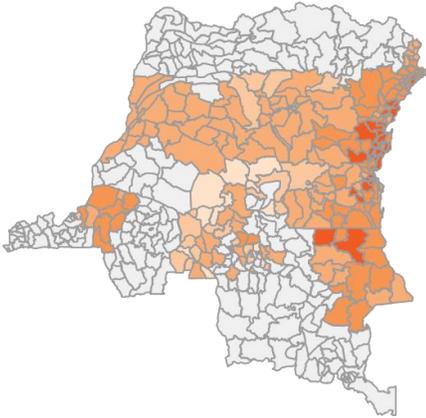
Des initiatives internes de résolutions de conflits ont également eu lieu relativement à plusieurs conflits intercommunautaires :

- **Accord de paix Mai-Ndombe** : Un acte d'engagement pour la paix et la stabilité a été signé par des représentants Teke et Yaka le 6 avril 2024 sous l'égide du président de la République à la cité de l'Union Africaine. Cette évolution avait alors donné un signal positif et un signe d'espoir bien que cet acte d'engagement n'ait pas été suffisamment inclusif, vulgarisé ni mis en œuvre. Les tensions et violences ont persisté dans les localités affectées par la crise.
- **Dialogue intercommunautaire en Ituri** : A la suite de plusieurs accords antérieurs non suivis d'effets, un nouvel acte d'engagement pour un dialogue intercommunautaire en vue d'une paix durable dans la province a été signé le 19 avril 2024 par les principaux groupes armés lors d'une assise tenue par l'ex-Vice Premier Ministre et Ministre de la Défense dans la ville de Bunia.

## RISQUES DE PROTECTION

### RISQUE 1 Violences basées sur le genre

#### Analyse de sévérité du risque VBG



La situation de la violence basée sur le genre (VBG) demeure alarmante dans l'ensemble du pays et particulièrement dans l'Est de la RDC. La recrudescence des cas de VBG et leurs liens intrinsèques avec les autres secteurs de l'assistance humanitaire (Sécurité alimentaire, CCCM, WASH, Education, NFI etc.) ont été au centre de la déclaration du scale-up dans trois provinces de juin à décembre 2023 et de l'appel urgent du 13 juillet 2023, de vingt-quatre entités des Nations Unies pour une action immédiate pour protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle dans et autour des sites des déplacés en RDC.

Cependant, les femmes et les filles dans l'Est de la RDC continuent d'être exposées à des taux alarmants de VBG en raison de la présence de multiples acteurs armés, de l'insuffisance de l'assistance humanitaire et des services sociaux de base et de conditions de vie difficiles dans les sites de déplacés et dans les familles d'accueil, tout cela dans un contexte d'impunité quasi-généralisé. Au-delà des provinces en conflits, les catastrophes naturelles incluant les pluies diluviennes et inondations

notamment au Tanganyika sont autant de facteurs qui augmentent également les besoins des populations vulnérables ainsi que les risques de VBG.

Au cours du premier semestre 2024 (janvier à juin), 61 346 survivants de violences basées sur le genre ont été reçus dans les services de prise en charge holistique en fonction de leurs besoins. Près de la moitié de ces cas ont été signalés dans les provinces de l'Est, qui sont touchées par des conflits et des catastrophes naturelles. Parmi eux, 89% étaient des femmes et des filles et 11% des hommes. Il faut noter que 40 % concernent des enfants (0-18 ans), 58% des adultes (18-59 ans) et 2% des personnes âgées (59 ans +)<sup>xvi</sup>.

Selon le rapport MARA au second trimestre 2024, le pourcentage de filles touchées par les violences sexuelles liés aux conflits (VSLC) a augmenté ; représentant 39% des cas de VSLC contre 28% au trimestre précédent. En outre, 7% des cas documentés concernent des garçons (6%) et des hommes (1%). Par ailleurs la province du Nord-Kivu a enregistré le plus grand nombre de cas de violences sexuelles contre les enfants vérifiés (56%, plus de 30 cas), suivi de l'Ituri (39%, plus de 20 cas) et du Sud-Kivu (5%).<sup>xvii</sup>

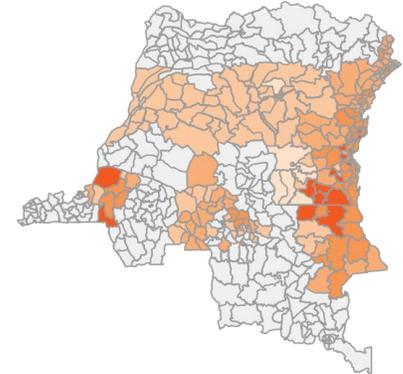
Malheureusement, ces données ne représentent que la partie émergée de l'iceberg, car de nombreuses victimes n'accèdent pas aux services de prise en charge pour de multiples raisons (crainte des représailles, manque de structures de soins de proximité dans certaines zones, peur de la stigmatisation communautaire, faiblesse des services d'accompagnement judiciaires ainsi que l'impunité des auteurs de VBG).

Au-delà des facteurs aggravants de risque de VBG liés à l'insécurité, l'insuffisance de l'aide humanitaire notamment en matière d'éducation, l'insécurité alimentaire, l'inexistence de mécanismes de résilience économique durable ainsi que le contexte de vulnérabilité aigue contraignent les femmes et les filles à adopter des stratégies de survie négatives notamment le sexe de survie, le mariage précoce et/ou forcé, l'exploitation sexuelle des mineurs dans les maisons de tolérance (bordels). On note ainsi la prolifération des maisons de tolérance dans les zones abritant les PDI, car ces bordels sont perçus comme une activité commerciale lucrative. Il a été rapporté en 2023 qu'il y avait environ 1,063 maisons de tolérance dans la province du Nord Kivu<sup>xviii</sup>. Ces mécanismes de survie amplifient à leur tour l'exposition de ces femmes et filles à plusieurs types de VBG notamment le viol, les violences sexuelles, les violences physiques et psychologiques ainsi que les dénis de ressources et d'opportunités.

## RISQUE 2 Vol, extorsion, éviction forcée ou destruction de biens personnels

De janvier à août 2024, le monitoring de protection du HCR et ses partenaires<sup>xix</sup> a rapporté de nombreuses violations et/ou abus du droit à la propriété (13,152 incidents recensés représentant 36 des différents types d'incidents). Ces 13,152 incidents incluent l'extorsion de biens (6,754 incidents), le pillage (3,591 incidents), l'imposition de taxes illégales (2,368 incidents), les déguerpissements forcés (231 incidents), l'occupation illégale et les spoliations des terres (121 incidents) et la destruction de biens via des incendies (22 incendies). Ces chiffres illustrent les graves défis posés par les conflits et la violence dans la région.

Analyse de la sévérité du risque de vol, extorsion, éviction forcée ou destruction de biens personnels



Les violations et abus du droit à la propriété ont été majoritairement commis par les groupes armés et les autorités étatiques (autorités locales, ANR, PNC, FARDC etc), ces dernières étant reconnues comme responsables de 38% des violations relatives aux droits à la propriété, et les FARDC auteurs de plus de 50% d'entre elles.

Alors qu'au Sud Kivu, la MONUSCO transfère les systèmes d'alertes précoces mis en place au niveau communautaire aux autorités provinciales, la communauté humanitaire exprime un manque de confiance dans ce système au vu de la proportion de violations rapportées comme ayant été commises par les autorités elles-mêmes.

Celle-ci souligne l'incapacité des communautés à pouvoir s'appuyer sur les autorités pour obtenir une protection et insiste sur la nécessité de renforcer les capacités d'auto-protection. Cela passe notamment par un renforcement de leur connaissance en DIH et DIDH, l'amélioration de leur collaboration, ainsi que par le développement de leur capacité à discuter et négocier directement avec les autorités et les groupes armés pour favoriser leur participation et renforcer la redevabilité. Si ce besoin est particulièrement présent au Sud Kivu où le retrait de la MONUSCO est déjà effectif, ceci doit également être pris en considération dès aujourd'hui pour le désengagement de la Mission des provinces du Nord Kivu et de l'Ituri.

Dans les zones de déplacement, les PDI, ont du mal à accéder aux terres pour le logement et l'agriculture. Il s'avère difficile de trouver des espaces pour ériger et/ou agrandir les sites des PDI. L'insuffisance des terres cultivables due à la présence et aux mouvements d'hommes armés dans les champs, ainsi que la méfiance des populations hôtes, limite les possibilités des PDI de développer leurs moyens de subsistance dans un contexte où l'aide humanitaire reste insuffisante.

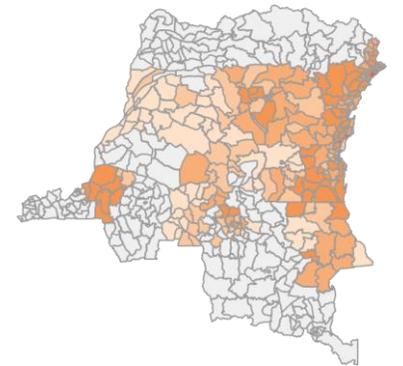
Dans les zones de retour, des cas d'occupations secondaires sont enregistrés et la difficulté de restitutions des propriétés appartenant aux PDI représente un problème récurrent en l'absence d'une administration territoriale et judiciaire effectives. Les PDI éprouvent des difficultés à rentrer dans leurs zones de provenance suite à destruction des leurs logements, des champs, des services sociaux de base ainsi que du pillage de leurs biens.

## RISQUE 3 Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

Au cours du premier semestre de 2024, une intensification notable de la violence envers les civils a été observée, notamment à l'Est du Pays (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu) mais aussi dans le cadre du conflit à l'Ouest (Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango et Kinshasa -Maluku).

Analyse de la sévérité du risque d'attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre les biens de caractère civil

Cette escalade a entraîné de sévères atteintes à l'intégrité physique des civils, avec **31,490** incidents enregistrés en 2023 et **environ 9,915** incidents enregistrés de janvier à août 2024 par le monitoring de protection. La nature des violences se répartit entre 80% de coups et blessures, 14% d'homicides, et 6% de tortures ou autres traitements cruels et dégradants. Certains incidents particulièrement barbares, comme l'attaque de Katoto en février 2024 (Djugu/Ituri) où 15 civils ont été enterrés vivants, mettent en lumière la sévérité et l'étendue de ces violences.



En plus de s'attaquer aux populations et à leurs biens y compris des agglomérations habitées par des civils, des attaques ont aussi visé des infrastructures sociales et économiques, y compris des établissements de santé, des écoles et des unités de production économique (marchés, champs agricoles, lieux de pâturage, d'élevage du bétail et des poissons, etc.). Ces destructions limitent notamment l'accès des populations à leurs droits économiques, sociaux et culturels, et aux enfants à l'éducation ou à la santé, mais constituent aussi une violation de la résolution 1612 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La destruction des unités de production a un impact négatif sur les conditions de vie des déplacés

internes et des communautés hôtes, ne leur permettant pas de reprendre rapidement leurs activités économiques et ainsi accéder à un niveau de vie suffisant.

## MULTIPLES VIOLATIONS DU CARACTERE CIVIL ET HUMANITAIRE DES SITES DE PDI

Les sites de personnes déplacées constituent un point d'attention particulière. Entre juin 2023 et juin 2024, au moins 23 attaques contre des sites de PDI ont été enregistrées. Ces attaques ont fait au moins 66 morts et 48 blessés. Vingt de ces attaques sont survenues dans la province du Nord-Kivu, deux attaques ont eu lieu dans la province de l'Ituri et une autre dans la province du Sud-Kivu. Alors qu'ils ont pour objectif d'abriter des personnes civiles qui ont fui l'insécurité liée aux conflits et de faciliter leur assistance, ceux-ci font régulièrement l'objet d'attaques ciblées. S'il est essentiel d'empêcher les combattants d'y accéder d'une manière incontrôlée pour garantir la protection des PDIs et leur accès à l'assistance, la dégradation de la situation actuelle a conduit à de multiples violations du caractère civil et humanitaire des sites.

Depuis le début de l'année 2024, la dynamique du conflit au Nord Kivu a engendré une situation où les violations du caractère civil et humanitaire des sites de déplacés internes deviennent quasi permanentes. Il a été observé, depuis plusieurs mois, une présence quotidienne - jour et nuit - d'acteurs armés dans les sites des déplacés internes autour de Goma, au point qu'il est devenu très difficile aux acteurs des Clusters « Camp Coordination & Camp Management » (CCCM) et de protection de documenter tous les incidents liés à ces incursions et autres violations du caractère civil et humanitaire des sites.

Le bombardement des sites de Mugunga/Goma du 3 mai 2024, qui fait suite à d'autres attaques similaires dans la zone de Sake en février-mars, constitue l'une des atteintes les plus graves du droit international humanitaire dans le contexte actuel. De même, le déplacement de la ligne de front et de la zone d'opérations militaires dans les vicinities des sites de PDIs situés autour de Goma et ses environs, la présence des positions et des artilleries militaires à proximité, font de certains sites, des cibles potentielles, directes ou indirectes, et exposent les PDI à toutes sortes de violations y compris l'utilisation comme boucliers humains. Le rapprochement de la ligne de front a également eu pour effet d'accroître la présence des combattants dans les sites, y compris leur utilisation pour le repos, l'enrôlement et/ou l'obtention de ressources. Malgré les efforts du gouvernement, cette présence demeure une menace sérieuse pour la protection des PDIs, les communautés d'accueil et les travailleurs humanitaires. Elle est en grande partie à l'origine de l'augmentation substantielle des incidents de protection observée depuis février 2024.

En Ituri, les attaques contre les sites de déplacés risquent d'augmenter significativement si la force de la MONUSCO se retire et laisse un vide sécuritaire. La MONUSCO représente encore, à l'heure actuelle, un frein aux attaques déjà trop nombreuses. Les capacités des forces de sécurité congolaises à maintenir l'ordre après le départ de la MONUSCO sont sérieusement questionnées, y compris par les autorités militaires provinciales. Les défis incluent un manque de ressources logistiques et humaines, des arriérés de salaires prolongés pour les troupes, ainsi qu'une forte incidence de violations des droits de l'homme attribuées aux FARDC, qui sont la deuxième source de violations dans la province.

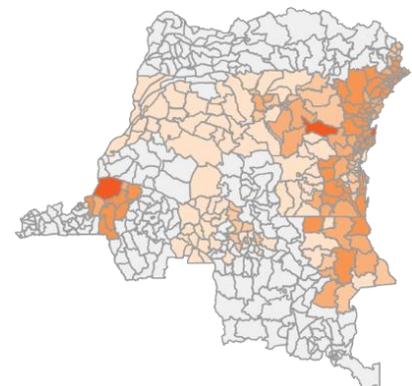
En plus des attaques armées contre les sites de déplacés, beaucoup d'autres violations du caractère civil et humanitaire des sites ont été rapportées par les acteurs de protection. Il s'agit notamment de cas d'incursions des éléments armés dans les sites de déplacés, des opérations irrégulières de fouille, de perquisitions, d'arrestations arbitraires, des cas d'enlèvements et disparitions forcées des PDI et de la présence de caches d'armes dans les sites.

## RISQUE 4 Recrutement forcé et association d'enfants dans les forces et groupes armés

Les enfants restent la catégorie de personnes la plus affectée par les conflits en raison de leur exposition et des risques de protection face à la présence de forces et groupes armés dans le pays. Les territoires de Rutshuru et du Masisi au Nord Kivu et de territoires de Kalehe et de Walungu au Sud-Kivu sont particulièrement affectés par cette problématique. De nombreuses cellules de recrutements ont vu le jour au cours des derniers mois notamment en territoire de Masisi, engendrant ainsi un nombre important de cas de recrutement d'enfants. Dans ce contexte difficile, les acteurs de protection de l'enfant intensifient les séances de prévention et de sensibilisation aux risques de protection dans les conflits armés - y inclus le recrutement, et fournissent des services de réponses immédiates pour faire face à l'urgence des besoins.

Depuis le début de l'année, il y a eu une augmentation continue des violations graves des droits de l'enfant, avec le recrutement et l'utilisation d'enfants par les parties au

[Analyse de la sévérité du risque de recrutement forcé et association d'enfants dans les forces et groupes armés](#)



conflit comme première violation grave. Cela a des conséquences à court, moyen et long terme sur la protection et le développement des enfants. Le Sud-Kivu reste la première province en termes de recrutement et utilisation d'enfants (47%, plus de 420 cas), suivi de l'Ituri (39%, plus de 350 cas) et du Nord-Kivu (14%, plus de 120 cas) au cours du deuxième trimestre de l'année.

D'autres provinces notamment à l'Ouest du pays sont également affectées par ce risque. Il est régulièrement rapporté que le groupe des Mobondo recrute parmi les enfants. Les garçons sont recrutés pour servir de combattants tandis que les filles sont prises pour servir notamment d'esclaves sexuelles. La grande difficulté dans les provinces de l'Ouest est l'absence d'acteurs de protection travaillant sur cette thématique mais également la difficulté d'entrer en contact avec la chaîne de commandement des Mobondo pour travailler sur la démobilisation de ces enfants.

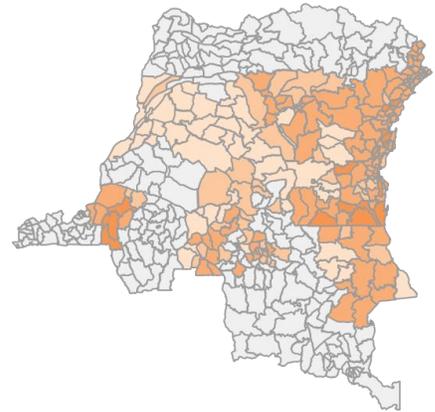
## RISQUE 5 Enlèvement, kidnapping, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale

Les violations et abus du droit à la liberté constituent 17% de l'ensemble des violations enregistrées par le monitoring de protection HCR et ses partenaires (5,874 incidents). Parmi ces cas de violations et abus du droit à la liberté, les arrestations arbitraires et cas de détention illégale représentent 45% des violations du droit à la liberté (2,645 incidents), les enlèvements ou disparitions forcées 28% (1,657 incidents) et les travaux forcés 21% (1,249 incidents).

Les groupes armés constituent le premiers groupes d'auteurs de ces violations et abus de droits. Parmi eux, les CODECO, Mai-Mai et Zaïre représentent les principaux auteurs. Les autorités étatiques (FARDC, PNC, ANR etc) sont également responsables de 40% de ces violations et abus de droits.

Par ailleurs, les cas d'enlèvements d'enfants constituent une préoccupation majeure en Ituri pour le CP AOR. En effet, le nombre de cas d'enlèvement dont sont victimes les enfants en Ituri a doublé lors du 2<sup>ème</sup> trimestre avec comme auteurs principaux les ADF<sup>xx</sup>.

Analyse de la sévérité du risque d'enlèvement, kidnapping, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale

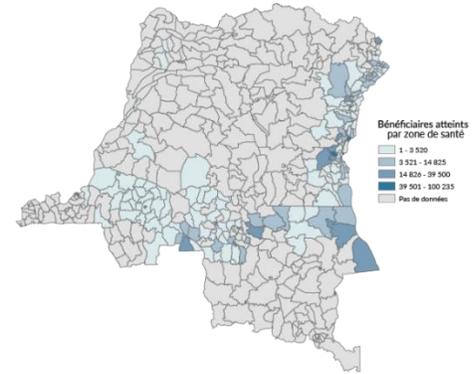


# RÉPONSE

## PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

En 2024, **302 partenaires** de protection ont rapporté avoir répondu aux besoins de protection d'environ 48% des personnes ciblées à l'échelle nationale, soit 1.6 million de personnes sur les 3.3 millions de personnes ciblées en protection dans le pays. Parmi les **1.6 million de personnes atteintes 17% d'hommes, 19% de femmes, 59% d'enfants, 3% de personnes avec handicap, 5% de personnes âgées ont été assistés**<sup>xxi</sup>.

Les services de réponses offerts étaient la prévention, réponse et prise en charge VBG, la réunification familiale, l'assistance psychosociale, le monitoring de protection. De janvier à juin 2024, sur les 61 436 cas VBG, 55 500 survivantes de VBG ont bénéficié d'une prise en charge médicale dont 62.5% sont arrivées aux structures médicales endéans 72 heures. Bien que des activités de cohabitation pacifique, cohésion sociale et renforcement la protection à base communautaire aient eu lieu, celles-ci restent clairement insuffisantes face aux besoins.



Aperçu des bénéficiaires atteints par zones de santé

## DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS



Contamination globale actuelle (#30 champs de mines "ouverts" et #278 Spot task (ERW-Points rouges)) septembre 2024.

Source : UNMAS

## INCIDENTS AFFECTANT L'ACCES HUMANITAIRE

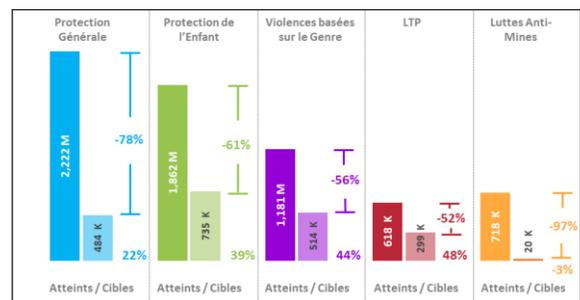
170

Dans les zones en conflit, l'accès humanitaire constitue un défi majeur dans la mise en œuvre de l'assistance aux populations. L'incident du 30 juin 2024 impliquant la mort de deux personnels de l'organisation Tearfund est le reflet de la dégradation de la situation dans plusieurs localités<sup>xxii</sup>. Selon l'INSO, au premier trimestre 2024, il y a eu une augmentation des incidents sécuritaires de près de 35% auprès des ONG. Plus de 170 incidents sécuritaires (dont 4 morts et 20 blessés parmi les humanitaires) ont été répertoriés depuis le début de l'année 2024. L'utilisation accrue des armes lourdes dans les conflits entraîne des risques supplémentaires et une limitation accrue des mouvements du personnel humanitaire. Ceci a des répercussions directes sur leur capacité d'intervention et leur présence effective sur le terrain.

Les contraintes d'accès physique constituent une deuxième entrave à l'accès humanitaire. Ceci est particulièrement remarquable dans le Sud Kivu (notamment depuis le retrait de la MONUSCO), mais également dans la Tshopo et le Mai Ndombe.

## LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024, le nombre de bénéficiaires atteints est à moins de 50% de la cible. Certains secteurs de la protection et zones géographiques sont particulièrement concernés par de faibles résultats en raison du manque de financement et/ou de présence opérationnelle d'acteurs de protection. A ce jour, environ 30% du volet protection du HRP est financé (selon FTS).



## RECOMMANDATIONS

Au cours de la période couverte par cette analyse, une action urgente est nécessaire pour réduire les risques importants d'augmentation des abus et de l'exploitation en lien avec le contexte actuel de la RDC. Le Cluster Protection et ses partenaires considèrent que les actions énumérées ci-dessous sont essentielles.

### RISQUE 1 Violences basées sur le genre

#### GOVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL

- Renforcer la lutte contre l'impunité notamment pour les VSLC, l'accès à la justice et l'efficacité des mécanismes de protection et de réparation, notamment à travers le FONAREV.
- Intensifier la résilience des systèmes de prévention et réponse VBG en renforçant les Centres Intégrés de Services Multisectoriels (CISM) et les synergies avec les acteurs du développement et des droits humains
- Garantir la redevabilité des services de sécurité envers les communautés et la lutte contre l'impunité pour les actes de VSLC conformément à l'Addendum au communiqué conjoint et le droit international applicable.
- Garantir la protection des victimes de VBG et des sources en contact avec les acteurs humanitaires, en particulier celles qui rapportent et dénoncent les actes de VBG.
- Accélérer la fermeture des maisons de tolérance et la mise en place des structures de protection et d'encadrement des femmes et filles survivantes et autrement exploitées au sein de ces structures.

#### ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

- Renforcer la prise en compte de la transversalité de la mitigation des risques VBG dans tous les secteurs.
- Assurer le respect des principes directeurs dans les services de prise en charge ainsi que dans le processus de collecte, validation et communication sur les données VBG.
- Encourager les réponses multi-sectorielles qui veillent à mettre en place un environnement protecteur, via l'amélioration des infrastructures adaptées aux besoins spécifiques de genre notamment dans les sites et la promotion d'un accès sécurisé aux carburants et à l'énergie.

### RISQUE 2 Vol, extorsion, éviction forcée ou destruction de biens personnels

#### GOVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL

- En partenariat avec les acteurs humanitaires, poursuivre le renforcement des mesures de sensibilisation sur le respect du DIH à destination des FARDC et de la police nationale.
- Consacrer le budget adéquat aux capacités opérationnelles des forces armées déployées sur le terrain (ration, salaire, moyens logistiques).

#### ACTEURS DE PROTECTION

- Former les autorités et les acteurs armés non étatiques sur le DIH et notamment les droits LTP et les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur pays, y compris les solutions durables.
- Renforcer les mécanismes d'appui/plaidoyer à l'accès à la terre en zone de déplacement et le celui de restitution des biens dans les zones de retours.
- Appuyer le processus de réforme foncière incluant la prise en compte des personnes déplacées internes ainsi que les femmes et autres personnes vulnérables.
- Garantir une réponse holistique qui promeut une sécurité d'occupation des bénéficiaires dans les zones de déplacement, ainsi que les zones de retour.
- Renforcer les mécanismes d'alertes précoces mis en place au niveau communautaire ainsi que la protection à base communautaire afin de renforcer les communautés dans leur capacité à discuter et négocier directement avec les groupes armés sur base du DIH/DIDH.

**RISQUE 3****Attaques contre les civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil****GOVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL**

- Prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir et faire respecter le caractère civil et humanitaire des sites de déplacés internes conformément aux dispositions de l'article 9. G de la Convention de Kampala de 2009 et autres dispositions pertinentes du droit national et international.
- Renforcer les dispositifs sécuritaires dans les zones « hotspots », localités fortement affectées par la récurrence des exactions des groupes armés, causant des mouvements de populations et de graves violations et abus des droits de l'homme.
- Accélérer l'opérationnalisation du programme de démobilisation et réintégration des éléments des groupes armés afin d'encourager des redditions, et pacifier les localités.

**ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION**

- Renforcer les capacités de monitoring et de mécanismes d'alertes de protection, afin d'orienter les actions de réponse et faciliter l'analyse des risques concernant la sécurité et la dynamique des groupes armés et des conflits (ex: triangulation des données sur les zones de conflits pour orienter les interventions de monitoring de protection; conduite d'activité de monitoring sur base communautaire; analyse intégrée de protection sensible aux conflits).
- Appuyer les initiatives de dialogue communautaire pour atténuer et réduire les violences intra et intercommunautaires.
- Renforcer la protection des civils à travers une meilleure coordination des initiatives et programmes en lien avec le désengagement de la MONUSCO, une analyse sensible aux conflits approfondie des situations sur le terrain, et un plaidoyer collectif en coordination avec les initiatives de consolidation de la paix.
- Dans le cadre du retrait progressif de la MONUSCO, ajuster et renforcer le financement des acteurs appelés à assumer certaines des fonctions spécifiques précédemment assurées par la MONUSCO, notamment en renforçant la capacité de suivi et réponse aux violations graves des droits de l'enfant et la violence sexuelle et sexiste, et en investissant dans les approches et des mécanismes de protection à base communautaire.

**RISQUE 4****Recrutement et utilisation des enfants dans les groupes armés****GOVERNEMENT ET AUTORITES PROVINCIALES**

- Mettre en œuvre les engagements pris lors de la Conférence d'Oslo sur la protection des enfants dans les conflits armés de juin 2023, en investissant dans le travail social et para-social.
- Renforcer les mesures liées à la mise en œuvre du plan d'action de 2012 ONU-RDC, notamment concernant les violences sexuelles à l'égard des enfants par les forces armées et services de sécurité.
- Renforcer l'accès à l'éducation et les opportunités économiques locales pour les jeunes à travers la mise en œuvre des lignes directrices sur la sécurisation des écoles en lien avec la Safe School Declaration (SSD) ainsi que la mise en œuvre et le respect des principes de Paris signés par la RDC.

**ACTEURS DE PROTECTION**

- Renforcer le système d'alerte des risques de protection de l'enfant, de collecte d'informations sur les cas de recrutement et d'utilisation d'enfants et les autres violations graves à l'encontre d'enfants ainsi que les mécanismes communautaires de protection de l'enfant, notamment les Réseaux communautaires de protection de l'enfant (ReCoPE), et les structures d'accueil transitoire (SAT) des enfants affectés par les conflits armés, y compris les EAGA.
- Appuyer les initiatives du Programme de démobilisation et de désarmement relèvement communautaire (PDDRCS) en moyens financiers et logistiques pour assurer la continuité des activités en lien avec la vérification des allégations sur le recrutement et l'utilisation des enfants dans les groupes armés relativement au retrait de la MONUSCO.
- Renforcer les programmes d'identification, documentation, recherche et réunification familiale (IDTR) pour les enfants non-accompagnés (ENA) et enfants séparés (ES) affectés par les conflits armés, ainsi que les enfants associés aux groupes armés (EAGA), et veiller à assurer un soutien approprié à la réinsertion socio communautaire des filles associées ou sorties des groupes armés.

## BAILLEURS DE FONDS

---

- Assurer les financements prédictibles et à long terme pour les programmes en faveur des enfants affectés par les conflits armés pour un meilleur positionnement des acteurs nationaux et internationaux en vue d'adresser efficacement les problématiques de protection des enfants en situation d'urgence.
- Assurer la prise en compte des considérations spécifiques à la protection des enfants dans toutes interventions, programmes et initiatives.

## RISQUE 5

### Enlèvement, kidnapping, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale

---

#### GOUVERNEMENT NATIONAL ET PROVINCIAL

- En partenariat avec les acteurs humanitaires, poursuivre le renforcement des mesures de sensibilisation sur le respect du DIH à destination des FARDC et de la police nationale.

#### ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

---

- Renforcer les mécanismes d'alertes précoces mis en place au niveau communautaire ainsi que la protection à base communautaire afin de renforcer les communautés dans leur capacité à discuter et négocier directement avec les groupes armés sur base du DIH/DIDH.

#### DONATEURS

---

- Fournir une programmation flexible pour les programmes de protection menés par les communautés, en mettant particulièrement l'accent sur le financement direct des acteurs locaux et/ou des partenariats équitables avec les ONGI et les ONGN.

## Notes de fin

- <sup>i</sup> Le classement se fait sur base de 3 éléments clés : le niveau de financement du plan de réponse humanitaire, la couverture médiatique de la crise ainsi que les moyens politiques mis en œuvre en vue de la résolution du conflit
- <sup>ii</sup> Chiffre du GBV AoR issu du suivi de la réponse.
- <sup>iii</sup> Chiffre du CP AoR issu du suivi de la réponse
- <sup>iv</sup> [RDC: 266 groupes armés actifs dans cinq provinces orientales - RTN votre radio régionale](#)
- <sup>v</sup> Au 31 juillet 2024
- <sup>vi</sup> <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-personnes-deplacees-internes-et-retournees-avril-2024-dynamic-version>
- <sup>vii</sup> Ebuteli, [La résurgence du M23 : rivalités régionales, politique des donateurs et blocage du processus de paix ; https://www.internal-displacement.org/expert-analysis/m23-conflict-caused-nearly-3-out-of-every-4-displacements-in-the-drc-this-year/](#)
- <sup>viii</sup> Au moins 4 attaques à la bombe sur les sites de PDI de Kalehe depuis janvier 2024
- <sup>ix</sup> Selon le dashboard du CCCM de juillet 2024, la province du Nord Kivu dans son entièreté compte 134 sites dont 14 formels et 120 informels abritant 832 498 PDI. La ville de Goma et le territoire de Nyangongo accueillent 595,978 PDI sur ces sites, soit 71% des PDI du Nord Kivu hébergés dans les sites formels et informels du Nord Kivu.
- <sup>x</sup> 3eme note de synthèse sur la situation sécuritaire et humanitaire dans les provinces de l'Ouest de la RD Congo de Caritas Belgique
- <sup>xi</sup> Statistiques CMP/Tanganyika \_mois d'août 2024
- <sup>xii</sup> Selon les autorités provinciales. L'UNDSS parle de 732 morts
- <sup>xiii</sup> <https://apnews.com/article/congo-conflict-mental-health-88642207a472870de36e5f434ead5990>
- <sup>xiv</sup> Le Mai-Ndombe est l'une des 2 provinces du pays connaissant une MAG de plus de 15%, nécessitant une réponse d'urgence, tandis que le Kwilu et le Kwango font partie des 7 provinces ayant une prévalence de MAG élevée entre 10 et 15 (Note du Cluster Nutrition)
- <sup>xv</sup> Evaluation de la lutte contre la traite des personnes en RDC, Université de Chicago [https://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PA00ZNBf.pdf](https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00ZNBf.pdf)
- <sup>xvi</sup> [Bulletin d'information du GBV AoR Avril - Juin \(T2\) 2024 \(Août 2024\)](#)
- <sup>xvii</sup> Voir données MRM et données MARA Q2 2024 ; / le bulletin d'information CP AoR T2 2024
- <sup>xviii</sup> [Résultats du rapport d'enquête sur les exploitations et abus sexuels des femmes et des filles dans les maisons de tolérance- Décembre 2023](#)
- <sup>xix</sup> Ce monitoring reste limité étant donné qu'il est loin de couvrir l'ensemble des zones et notamment certaines zones particulièrement touchées par les conflits. Les chiffres sont donnés à titre indicatif uniquement.
- <sup>xx</sup> Selon le rapport MRM au Q2, l'Ituri a été la première province en termes de nombre de cas vérifiés d'enlèvements d'enfants (51%, près de 100 cas), suivie du Nord-Kivu (35%, plus de 60 cas) et du Sud-Kivu (14%, plus de 20 cas).
- <sup>xxi</sup> Données issues du 3 et 6W de juillet 2024
- <sup>xxii</sup> [2 aid workers killed in the latest violent attack in eastern Congo's conflict | Africanews](#)

## Méthodologie

En juillet 2024, le Cluster Protection a organisé plusieurs ateliers au niveau provincial afin d'évaluer le niveau de sévérité des 15 risques de protection. Ces ateliers ont permis de réunir les collègues membres de la coordination du Cluster Protection et de ses AoR ainsi que certains partenaires de protection actifs dans la province. De ces différents exercices sont ressortis 7 risques de protection considérés comme prioritaires à l'échelle nationale. Le Cluster Protection du niveau national a initié la rédaction du document en étroite collaboration avec les collègues des AoR tant du niveau national que provincial. Une consultation du Strategic Advisory Group (SAG) a été sollicitée afin d'avoir leur point de vue et ainsi affiner le document final. Les données d'analyse utilisées sont principalement les données issues du système de monitoring de protection du HCR/Intersos, les tendances obtenues du MRM ainsi que les données de suivi de la réponse dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire.

## Limites

Les données de monitoring de protection du HCR se limitent principalement aux zones actuellement accessibles aux acteurs humanitaires. Si ces données ont été utilisées dans le cadre de l'analyse du niveau de sévérité des différents risques de protection, celles-ci n'étaient pas suffisantes et n'ont pas pu couvrir l'ensemble des zones. Des avis d'experts ont été sollicités au cours des ateliers provinciaux pour évaluer les risques de protection et leur niveau de gravité dans ces régions.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : **Stève Ndikumwenayo** - [ndikumwe@unhcr.org](mailto:ndikumwe@unhcr.org) | **Lorraine de Limelette** – [lorraine.delimelette@nrc.no](mailto:lorraine.delimelette@nrc.no)